

N°DBCA-2022-068

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**ACQUISITION DU TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DU NOUVEAU
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE FECAMP**

Le 17 novembre 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 28 octobre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et Moyens</i>	<i>Moderniser, valoriser le patrimoine</i>	<i>Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la délibération n° 2018-BCA-50 du 25 juin 2018, portant reconstruction du Centre d'incendie et de secours de Fécamp,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Par délibération du 25 juin 2018, le Bureau du conseil d'administration s'est prononcé favorablement sur la reconstruction d'un nouveau Centre d'incendie et de secours (CIS) à Fécamp.

Afin de faciliter l'implantation de cet équipement sur le territoire, la Ville de Fécamp et la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ont accepté de participer au financement de cette opération qui s'est traduit par la signature d'une convention le 5 septembre 2018.

Ainsi le terrain d'implantation du nouveau Cis est apporté par la Ville de Fécamp dans le cadre d'une cession à l'euro symbolique.

Le terrain devra être libre de toutes emprises bâties (bâtiments, voiries, trottoirs...), viabilisé, nivelé, déboisé et relié au réseau d'assainissement et dépollué. Ces travaux seront réalisés par la Ville avant la signature de l'acte authentique.

La Ville de Fécamp souhaite céder au Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76), à l'euro symbolique, du terrain sis rue Victor Schoelcher à Fécamp, cadastré section AW numéros 352, 354, 235 et 238, d'une superficie d'environ 7500 m², libre de toutes emprises bâties, viabilisé, nivelé, déboisé, relié au réseau d'assainissement et libéré de toutes pollutions.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser, ou mon représentant, à signer tous documents permettant la concrétisation de ce dossier notamment l'acte authentique d'acquisition et l'avant-contrat correspondant, étant précisé que l'étude notariale de Maîtres Philippe Moizeau et Pierre Lemonnier sise 12 rue Jean-Louis Leclerc à Fécamp sera chargée de ce dossier.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,


André GAUTIER